

## AMENAGER L'ESPACE PUBLIC

### MOBILITÉ : PASSERELLE DU MILLENAIRE, RELIER DES PÔLES

La passerelle du Millénaire est construite pour les piétons et les cyclistes; elle permettra de relier la gare CFF de Neuchâtel et l'espace de l'Europe à la colline de Bel-Air.



Photomontage de la passerelle du Millénaire: Bauart

#### RELIER

Cette construction permettra de relier deux pôles cantonaux de formation présents à Neuchâtel: d'une part, le conservatoire de musique de Neuchâtel, la Haute école de gestion ainsi que la Haute Ecole Arc Neuchâtel Berne Jura, d'autre part, la faculté des sciences de l'Université Unimail.

#### PLANIFIER

La planification a commencé en 1994 avec la conception directrice Gare/Crêt-Taconnet. Dans le cadre du projet d'agglomération du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), la passerelle est co-financée par la Confédération, la République et Canton de Neuchâtel, l'Université, l'Association de soutien au Millénaire et la Ville de Neuchâtel.

#### COMMUNIQUER

Elle porte le nom de "passerelle du Millénaire" en lien avec la date de crédit en 2011, millième anniversaire de la Ville de Neuchâtel. La pose de la première pierre a eu lieu en décembre 2012. La passerelle sera ouverte au public en été 2013.

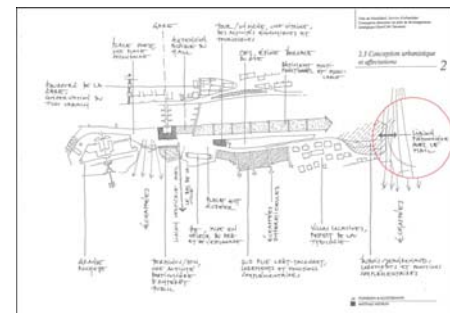
Maître de l'ouvrage: Ville de Neuchâtel, Direction de l'Urbanisme

Architecte: Bauart Architectes et Urbanistes SA, Neuchâtel

Ingénieur civil: GVH St-Blaise SA, Saint-Blaise



Quartier Ecoparc: Bauart (photo: E. Bettinelli)



Conception directrice Gare/Crêt-Taconnet



Montage de la passerelle

### QUALITÉ DE VIE : RUE DE LA MALADIÈRE, PARTAGER L'ESPACE

Les autorités ont étroitement associé les habitants et les représentants des associations de quartier au projet. Ce processus a eu lieu lors de l'élaboration du plan de quartier. Le réaménagement comprend la mise en place d'une zone à 30 km/h, y compris le long de la rue de la Maladière, empruntée par les transports publics.



Visualisation 3D de la rue de la Maladière: Hüsler

#### AMENAGER

Une rue avoisinante a été aménagée en zone de rencontre (limitation à 20 km/h et priorité aux piétons). Ces changements permettent d'améliorer la sécurité, de gagner de l'espace pour la mobilité douce, de stabiliser les nuisances sonores et la pollution de l'air. Un parking souterrain est aménagé avec une entrée unique sur l'axe routier principal pour diminuer le trafic dans le quartier. La concentration des circulations a permis de dégager de l'espace pour les piétons devant le bâtiment Microcity (EPFL) et le Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN). De plus, six platanes seront plantés dans l'espace public.

Le financement de l'espace public est assuré par la Ville de Neuchâtel, avec la participation de la Confédération et de la République et canton de Neuchâtel.

Les travaux seront terminés en automne 2013.

Maître de l'ouvrage: Ville de Neuchâtel, Direction de l'Urbanisme

Aménagement: Ville de Neuchâtel, service de l'Aménagement urbain; Hüsler et Associés, architectes paysagistes, Lausanne



Zone de rencontre rue Marie-de-Nemours



Visualisation du bâtiment Microcity: Erne + Bauart



Travaux rue de la Maladière